

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 423

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

450 388 442 RCS Vienne.

SOFIBO.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 48000.00 EUR.

Adresse : 298, Chemin De Rongère, 38670 Chasse-sur-Rhône.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE SOFIBO PAR LA SOCIETE HBA1. Evaluation de l'actif et du passif de la société SOFIBO, Société à responsabilité limitée au capital social de 48.000 € ayant son siège social à CHASSE SUR RHONE (38670) 298 chemin de Rongère immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 450 388 442 dont la transmission à la société la Société HBA, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.075.000 € ayant son siège social à CHARLY (69390), 381 chemin du Bois Comtal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 799 569 835 est prévue : Montant de l'actif 803.840 € Montant du passif 91.072 € 2. Augmentation du capital de la société HBA, absorbante au titre de l'absorption de la société SOFIBO : 432.000 €. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 part de la société SOFIBO donne droit à 90 actions nouvelles de la société HBA. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 280.768 €. 5. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er Janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L 236-14 du Code de Commerce. 6. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 1er Août 2019 a été déposé le 2 Août 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour la société absorbante et le 2 Août 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE pour la société absorbée..